

Académie du Maine

Colloque consacré à « La Terre » le 16 novembre 2019

**Les landes en Mayenne :
un état instable issu des défrichements,
étroitement associé aux systèmes agricoles d'antan**

Par Christian FERAULT^(x)

^(x) Directeur de recherche honoraire de l'INRA, Membre titulaire et Vice-secrétaire honoraire de l'Académie d'agriculture de France, Lauréat 2018 du « Prix de la Mayenne » décerné par l'Académie du Maine.

[Résumé]

En Mayenne, les landes sont des formations que l'on trouve principalement sur sols siliceux, issus de grès siluriens, pierreux, pauvres et secs, sur les hauteurs ou relief marqué.

Utilisées du Moyen Âge jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle, elles résultent des défrichements importants de bois et de forêts, sous un équilibre instable, entretenu par l'Homme.

Le génie de nos lointains aïeux paysans a su faire de ces espaces des alliés précieux contre les adversités de toutes sortes qui les touchaient, en y trouvant nourriture pour les bestiaux (ajoncs) et ressources pour leur litière à la mauvaise saison et ce, au point de représenter une partie absolument nécessaire à leurs exploitations.

Leur abandon progressif depuis un siècle a conduit à leur boisement naturel ou par plantation.

On se préoccupe aujourd'hui de leur maintien sur quelques surfaces à des fins de diversité floristique et faunistique, ainsi que dans un but de sensibilisation des populations à leur fragilité et à leur intérêt touristique.

1. Qu'est-ce qu'une lande sous climat semi-océanique armoricain ?

Un milieu naturel où dominent des arbrisseaux et sous-arbrisseaux se développant sur un sol pauvre, siliceux ou calcaire. On y rencontre dans le premier cas, des Ericacées (callune, bruyères), le genêt, l'ajonc, la molinie, le myrtilleur, la digitale, des saules, *Rumex acetosella* et la fougère-aigle.

Formation répandue de par le monde, avec des enjeux de biodiversité, agricoles, forestiers, parfois touristiques, elle devient rare en Europe.

En France, les landes se situent principalement dans le Massif central et le Massif armoricain.

Dans le département de la Mayenne, elles se trouvaient – et existent encore sur des surfaces limitées – essentiellement dans la demi-partie nord, sur des terrains siluriens où domine largement le grès armoricain formant des arêtes rocheuses, voire « montagneuses », dont la décomposition produit une mince couche de terre^(x).

Ces landes silicicoles, mésophiles (conditions de température modérée), se développent sous climat semi-océanique avec une minéralisation réduite, un lessivage important induisant une litière acide (sols à pH voisin de 4, pouvant donner des podzols). En conséquence, les plantes qu'on y trouve sont xérophiles et présentent une aptitude marquée à extraire chaux et acide phosphorique de ces sols riches en matière organique, vite secs et bien peu propices aux plantes cultivées.

En Mayenne, la lande n'est pas une formation naturelle : elle n'existerait pas sans l'Homme à l'origine du défrichement des bois et forêts dont elle a pris la suite. Elle constitue un intermédiaire entre la

^(x) (Forêts de Monnaie, de Pail, du Mont des Avaloirs, buttes d'Hardanges, massifs des Coëvrons et de la Charnie, forêt de Mayenne autour de La Croixille, mince arête de Laval à Grez-en-Bouère, plissements dans le canton de Saint-Aignan-sur-Roë pour l'essentiel).

végétation spontanée et de véritables cultures. Les bruyères l'emportent – surtout la callune (*Calluna vulgaris*) et la bruyère cendrée (*Erica carnea*) – en lui conférant sa typicité paysagère, particulièrement vive en fin d'été et en automne avec une vaste gamme de coloris allant du rose au violet, et passant par tous leurs intermédiaires.

Le développement qui va suivre ne concerne que les landes établies dans les limites départementales et non celles sur sols calcaires ou d'autres fortement dépendantes du vent et du climat marin comme en Bretagne.

Dans notre département, les étendues concernées portent le nom de « brières » pour les habitants, toutefois cette déformation phonique s'estompe avec le fort retrait des zones en cause.

Notons également la présence, plus ou moins évoluée, des plantes types en sous-étage basal des boisements naturels ou des reboisements lâches ainsi qu'en leurs bordures.

2. Evolution de leur importance

Les données chiffrées nous sont fournies essentiellement par René MUSSET (1917) et les Monographies agricoles du département de 1929 (annexe de 1937) puis 1953 (et sa révision de 1957).

Elles sont sujettes à caution pour la période la plus récente, en raison de la frontière forcément ténue entre « brière » pure et « lande plantée ».

L'amalgame de ces repères bibliographiques nous indique les superficies suivantes les concernant :

Tableau : Evolution des superficies en landes en Mayenne

Années	Surfaces (ha)
1834	24 429
1841	20 214
1892	12 846
1929	8 650 ^(x)
1938	11 677
1945	16 500
1952	10 305
1957	4 000 ^(xx)

^(x) à partir de cette date, les landes sont incluses dans le « Territoire agricole non cultivé ». Un ensemble dont les contours sont indéfinis...

^(xx) une valeur « ronde » donc approximative.

En 123 ans, il y a donc eu réduction selon un facteur supérieur à 6. La hausse associée à la période de la Seconde Guerre mondiale correspond à une déprise liée aux événements.

Et aujourd'hui ? On peut pratiquer par extrapolation : en 1950 par exemple, les landes occupaient encore 1 200 ha sur le territoire du Mont des Avaloirs, incluant la forêt de Pail. On les estime maintenant établies sur 80 ha – un maximum –, soit une division par un facteur 15 dont l'application donnerait 800 ha pour le département, valeur à notre avis très supérieure à la réalité : peut-être 300 à 400 ha, et encore, fréquemment mêlées d'arbres, souvent petits.

Les landes ne se maintiennent en fait que sur des sols de grès armoricains au relief marqué et contrasté, là où on a décidé de ne pas planter des arbres (résineux), où le reboisement naturel ne s'est pas encore exercé de façon tangible, ou encore pour des territoires où l'on a fait le choix de les conserver en l'état

pour des raisons faunistiques, floristiques, de sensibilisation des populations ainsi que touristiques (p. e. sur la « Corniche de Pail » et plus largement maintenant sur le territoire du Mont des Avaloirs, ainsi qu'au Centre-Est avec les Coëvrons). Ailleurs, les landes ne constituent plus que des vestiges éparés ou un état transitoire après abattage de bois.

Une autre approche de leur importance passée peut être associée à la toponymie mayennaise : ainsi Léon MAÎTRE (1878) a-t-il recensé 332 fois ce terme, au singulier ou au pluriel, première entrée topographique de noms de « villages », hameaux ou fermes, auxquels doivent être ajoutées 54 « Bruyères », composées ou non.

Les landes ont donc profondément marqué les personnes et en conséquence les lieux.

3. Insertion dans les systèmes agricoles anciens et usages

Ainsi qu'on l'a sommairement indiqué, la lande n'existerait pas sans l'Homme qui lui a préparé sa place en défrichant la forêt. Et son action a duré des siècles : la forêt couvrait, il y a bien longtemps, tout le Bas-Maine puis elle a été attaquée, fort irrégulièrement selon les zones, formant villas et domaines.

Au Moyen Âge puis au XVI^e siècle, les bois sont fortement abattus sous les coups non des propriétaires, mais des usagers et des riverains qui préfèrent les terres vaines, plus riches en végétaux herbacés, tout en bénéficiant du bois d'œuvre et du bois mort pour le chauffage... ce qui n'allait pas sans moult difficultés avec les seigneurs en ce qui concernait leurs droits.

Les landes ont ainsi été créées aux dépens des forêts, au moins là où les conditions édaphiques ainsi que la pression humaine le permettaient, et elles ont constitué une fraction nécessaire à toutes les exploitations agricoles, qu'elles soient en propriété, occupées moyennant redevance ou faisant partie des communaux. Et cette situation a perduré, en régressant fortement, jusqu'aux premiers décennies du XX^e siècle.

En effet, les récoltes des siècles passés servaient à l'alimentation du paysan et de sa famille, ainsi qu'au paiement de redevances. Pour la nourriture des bestiaux de toutes espèces, il ne fallait pas trop espérer des végétaux des champs moissonnés et des jachères. Aussi, comptait-on beaucoup sur les bois, forêts et lisières pour l'alimentation des porcs (glands) et sur le passage dans les landes (animaux au piquet ou surveillés), ainsi que sur la récolte de fougère-aigle afin de contribuer à la litière des bêtes à la mauvaise saison, tandis qu'on cherchait activement les ajoncs qui, une fois broyés, servaient à l'alimentation hivernale. Par ailleurs, la pratique de l'écobuage était courante avec arrachage de la végétation – surtout des bruyères –, brûlage et utilisation des cendres obtenues par mélange au fumier... toujours insuffisant.

Il est aussi frappant de lire dans les « Cahiers de doléances » des paroisses en 1789, la demande insistante de mise en culture des landes et des terres vaines.

Notons également que l'action des paysans sur l'état des landes s'avère être de plus en plus important : à côté de ceux qui les négligent en les considérant comme satisfaisantes dans leur état de faible évolution, il y a ceux qui les dirigent quelque peu en limitant les végétaux qu'ils jugent inutiles et en favorisant d'abord l'ajonc lequel, broyé, fournit un fourrage estimé pour les bestiaux et en « tolérant » la fougère-aigle constituant une si utile litière.

Au point qu'on estime que le terme « brière » correspond à une lande où domine l'ajonc, souvent accompagné du genêt, deux plantes de la famille des fabacées enrichissant en azote, sans qu'on le sache alors, le bien maigre sol.

Durant les siècles suivants et jusqu'à la Révolution agricole du XIX^e siècle, la ressource en bois continue d'être attaquée et aboutit même à une disette au XVIII^e alors que bûcherons et sabotiers vivent nombreux et de façon misérable dans les bois et forêts.

Au XIX^e siècle, après la ruine de l'industrie linière, l'abolition des droits seigneuriaux et l'aliénation partielle des communaux, la sylve est moins attaquée et même progresse légèrement en superficie (26 830 ha en 1834, 28 168 en 1841) tandis que les landes régressent avec le début de l'expression de la Révolution agricole vers 1830/1840 (24 429 ha en 1834, 20 214 en 1841) et le chaulage, surtout dans la partie médiane et sud du département et alors que les jachères représentent encore près de 160 000 ha !

Une donnée laisse rêveur : vers 1850, le rapport entre les champs cultivés et les landes était de 1 à 4 ou 5 ! D'une certaine façon, ces dernières furent, en un sens, des parcelles cultivées d'un certain type.

A cette époque, coexistaient donc les parcelles cultivées ou en herbe ou encore en jachère, entourées de haies vives (« bocage »), les jardins, les landes et les parcelles forestières, chaque entité ayant ses usages et offrant ses complémentarités.

Un système à forte résilience jusqu'au milieu du XIX^e siècle, fortement inscrit dans la tradition et les habitudes, mais ne permettant qu'une vie plus que modeste aux familles concernées, le plus souvent très nombreuses (« bras » nécessaires et mortalité infantile).

La seconde partie de ce siècle verra la considérable diminution de la jachère (23 607 ha en 1892, soit plus de six fois moins que cinquante ans plus tôt), la rénovation des races animales élevées et l'élimination progressive des très petites exploitations (closeries et bordages) libérant une main-d'œuvre devant louer ses services, de plus en plus auprès de l'industrie, des chemins de fer et au sein des villes.

Tout ce qui est reconnu cultivable est cultivé et les landes ne se maintiennent que sur les terrains jugés impropres à tout usage nécessitant labour. Elles servent souvent aux moutons.

Pourquoi alors un certain maintien jusqu'aux années 1950-1960 ? Tout simplement parce que les systèmes anciens ont perduré partiellement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et même un peu plus, notamment au Nord-Est, au Nord-Ouest et au Centre-Est du département et qu'il faut réfléchir avec la durée nécessaire aux changements floristique et faunistique. Un exemple : dans les années 1960, le second belvédère des Avaloirs dominait les bruyères du Mont Souprat. Aujourd'hui, le troisième a été bâti pour dépasser la faîte des arbres ayant poussé « naturellement ». Ailleurs, notamment vers Champfrémont, ce ne sont que des plantations de résineux dont beaucoup ont 50 à 70 ans. Callune, bruyères et plantes typiques occupent les bordures et talus, des clairières après exploitation ou forment un sous-étage d'arbres malvenus.

4. Et aujourd'hui ?

Les vestiges de landes que nous pouvons encore observer n'offrent plus, depuis longtemps maintenant, d'usages agricoles, mais ils représentent des lieux remarquables de biodiversité, par exemple avec le busard Saint-Martin dont les populations ont fortement chuté avec leur fermeture progressive.

Le plus souvent associées à des paysages de qualité – crêtes sauvages à partir desquelles la vue porte loin – les landes constituent des buts de promenades et d'initiations pédagogiques favorables à leur maintien car on peut aisément montrer sur place leur genèse et les dangers auxquels elles sont soumises : piétinement, feu et envahissement forestier.

En 2018, la Commission européenne a d'ailleurs attribué, sur concours, au Parc naturel régional Normandie-Maine, des crédits importants afin de préserver ces lieux fragiles en prenant pour modèle les landes du Mont des Avaloirs pour observer puis sauvegarder (abattage d'arbres, fauchage, travail sur la fougère-aigle...) ces endroits pendant qu'il en est encore temps et ce avec la volonté de mobiliser la population, les groupes scolaires et en constituant des chantiers participatifs.

Une autre composante également du « tourisme vert » à l'heure de la découverte des milieux, de leur protection et des équilibres à trouver.

Cette mise au point a permis de préciser :

- le rôle immense des landes dans l'économie des exploitations agricoles pendant plusieurs siècles ;
- l'utopie de croire que cette formation est originelle. Elle fut associée, et avec une importance capitale, à la vie agricole et rurale d'antan, directement liée aux défrichements massifs des siècles passés.

La lande n'est qu'un état, absolument pas stable... sauf s'il est conduit et entretenu par l'Homme.

Vouloir la maintenir sur des surfaces limitées, au bénéfice de la biodiversité, de la culture et du tourisme est certainement un excellent projet.

* *
*

Et pour les nombreux nostalgiques, relevons dans l'œuvre de Philippe CHATELLIER, amoureux de ces territoires et écrivain des années 1950 dans le Pays de Pail, ces deux citations :

Souvenirs

*« Voici le mont rugueux, la lande et ses ravins
Et là sur le coteau, une flèche mystique
Annonce le village étirant ses jardins. »*

*« Un fusil ! mais cela évoque tout un monde de souvenirs de chasse : des départs
au petit jour, le guet en parcourant les chemins creux, la course dans la lande ou
l'affût derrière un fourré, et puis la joie de rapporter du gibier. »*

* *
*

Références bibliographiques

- CHÂTELLIER Ph., 1954. – Les Avaloirs, plaquette de présentation, Mallassagne, Mayenne, 28 p.
- CHÂTELLIER Ph., 1956. – Les Collines du Maine et de Normandie, tome I [Il non paru], Corblère et Jugain, Alençon, 228 p.
- FERAULT C., 2019. – Nos landes : un état issu des défrichements, une situation forcément instable, Bulletin municipal de Lignièrès-Orgères (Mayenne), 33, 3 p.
- MAÎTRE L., 1878. – Dictionnaire topographique du département de la Mayenne, Imprimerie nationale, Paris, 356 p.
- Monographie agricole départementale de la Mayenne, 1953, compléments en 1957, publiée en 1960, La Documentation française.
- MUSSET R., 1917. – Le Bas-Maine. Etude géographique, *reprint* de 1978, Cantin, Laval, 496 p.
- SION J., 1909. – Les paysans de la Normandie orientale, *reprint* de 1978, Gérard Montfort, Brionne, 544 p.
- Statistique agricole de la France, annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de la Mayenne publiée en 1937, Ministère de l'Agriculture.

* *
*